

Inventaire des études et travaux publiés dans les rapports annuels

Année judiciaire	Titre et subdivisions principales de l'étude	Page du rapport imprimé	Lien vers la version électronique
2011-2012	1. Droits fondamentaux	43	43
	2. Répartition des compétences	58	58
	3. Bonne législation	67	67
	4. Droit de l'Union européenne	80	80
2010-2011	1. Les conditions de fonctionnement de la section de législation: les exigences du dialogue singulier	40	47
	2. Examen portant sur l'intégration d'un texte dans le cadre juridique existant: quelques exemples	44	51
2009-2010	1. Liberté d'opinion et signes convictionnels	35	42
	1.1. Les principes découlant de la CEDH	37	44
	1.2. Les principes constitutionnels belges	52	59
	1.3. Exemples d'application des principes	62	69
	2. L'immixtion du législateur dans les compétences propres du pouvoir exécutif	66	73
	2.1. Les habilitations aux ministres	66	73
	2.2. L'organisation des services d'administration générale	67	74
	2.3. Le siège du Gouvernement et la désignation de services administratifs	68	75
	2.4. Le contrôle parlementaire des services d'administration générale	69	76
	2.5. La conclusion des traités	70	77
	2.6. La modification législative de règlements	70	77
	3. Validation législative	71	78
	3.1. Droit d'accès au juge et droit de la défense, en corrélation ou non avec le principe d'égalité	72	79
	3.2. Interdiction de méconnaître des décisions judiciaires passées en force de chose jugée	75	82
	3.3. Le principe de sécurité juridique et le principe de non-rétroactivité	76	83
3.4. Séparation des pouvoirs	77	84	
3.5. Règles répartitrices de compétence	78	85	
2008-2009	1. Premier thème : la saisine de la section de législation	35	42
	a. La notion d'« acte réglementaire » au sens de l'article 3, § 1 <sup>er</sup> , alinéa 1 <sup>er</sup> , des lois coordonnées	35	42
	b. Les critères d'une demande d'avis dans les cinq jours ouvrables (article 84, § 1 <sup>er</sup> , alinéa 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>o</sup> , des lois coordonnées)	39	46
	c. Les modalités d'une nouvelle saisine de la section de législation sur un même texte	42	49
	d. Les conséquences de l'absence d'accomplissement des formalités préalables au moment de la saisine de la section de législation (article 84, § 3, alinéa 2, des lois coordonnées)	43	50
	2. Second thème : la section de législation et le droit		

	européen	47	54
	a. La transposition de directives et l'établissement de tableaux de correspondance	47	54
	b. Les problèmes liés à la transposition de directives à portée « horizontale » : la directive 2006/123/CE du Parlement et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur (JO L 376, 27.12.2006, p.36) (Directive « Services »)	50	57
	c. La transposition des directives européennes ou l'exécution de règlements européens au regard des règles internes de répartition des compétences : le nécessaire recours à des accords de coopération	55	62
	d. Le droit européen et les questions préjudicielles à la Cour constitutionnelle	60	67
	3. Troisième thème : l'évaluation législative et l'inspiration de la pratique des « sunset laws »	61	68
	a. Les « sunset laws »	61	68
	b. La publication des avis de la section de législation	63	70
2007-2008	Le pouvoir général d'exécution des lois, des décrets et des ordonnances	30	40
2006-2007	La section de législation du Conseil d'État et quelques initiatives législatives récentes concernant des questions de bio-éthique	38	40
2005-2006	Exposé de quelques difficultés de procédure et de fonds rencontrés par la section de législation en 2005-2006	7	9
	I. La forme de la saisine de la section de législation du Conseil d'État et les suites réservées à ses avis	7	9
	II. L'accomplissement parallèle de la consultation de la section de législation du Conseil d'État et d'autres formalités préalables	7	9
	III. L'information de la section de législation du Conseil d'État en matière de transposition de directives européennes – les tableaux de concordance	10	12
	IV. Défaut de publication de certaines normes	11	13
2004-2005	-	-	-
2003-2004	-	-	-
2002-2003	-	-	-
2001-2002	-	-	-
2000-2001	-	-	-
1999-2000	Les effets de l'article 6, paragraphe 1 de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme sur les procédures devant les Cours suprêmes administratives et les Conseils d'Etat (rapport belge au XVII <sup>e</sup> colloque des Conseils d'État et des juridictions administratives suprêmes des États membres de l'Union européenne) par Paul Lemmens, Conseiller d'État	149	157
1998-1999	Les règles non-écrites dans la jurisprudence du juge de l'excès de pouvoir – Les principes généraux du droit (Rapport belge au colloque organisé pour la		

	commémoration du bicentenaire du Conseil d'État de France) par Paul Lewalle, Conseiller d'État	176	192
1997-1998	Le contrôle juridictionnel des décisions administratives : les rôles respectifs des juridictions administratives et judiciaires et leur relation. Rapport belge rédigé et présenté par M. le premier président BAETEMAN et M. l'auditeur DEBERSAQUES pour le XVIe colloque « entre les Conseils d'État et les juridictions suprêmes de la C.E.E. », organisé à Stockholm du 15 au 17 juin 1998.	117	129
1996-1997	Jurisprudence de la section de législation du Conseil d'État (aperçu de trente-cinq avis)	127	144
1995-1996	Jurisprudence de la section de législation du Conseil d'État (aperçu de vingt-cinq avis)	196	211
1994-1995	Jurisprudence de la section de législation du Conseil d'État (examen de trente-quatre questions juridique en rapport avec des avis donnés)	165	175